

DÉCISION DU PRÉSIDENT

[DP 2026_27](#)

IDENTIFICATION DU TERRITOIRE PILOTE POUR LA CRÉATION D'UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE À LA SUITE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon ;

Vu la délibération n° DL2023_11/02 du 13 novembre 2023 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics ;

Considérant que ValOrizon accompagne les intercommunalités à définir une stratégie et à déployer des solutions pour trier et valoriser les biodéchets des producteurs ménagers et assimilés (c'est-à-dire ceux collectés par le service public) ;

Considérant que la plupart des intercommunalités du 47 s'orientent vers la gestion de proximité des biodéchets (domestique, partagé ou autonome en établissement) ;

ValOrizon a lancé un AMI publié le 30 mars 2026 avec une date limite de réponse fixée au 12 mai 2026 à 12h dans le but de recueillir l'intérêt des acteurs d'un même territoire, afin de favoriser l'émergence d'une micro-plateforme de compostage ;

7 acteurs économiques ont répondu à cet AMI : 5 territoires potentiels ont été identifiés.

Considérant que le territoire retenu sera celui présentant :

- le plus grand nombre d'acteurs mobilisés sur un même secteur géographique ;
 - la diversité et la complémentarité des contributions proposées (mise à disposition de ressources, débouchés agronomiques, participation opérationnelle, etc.) ;
 - une dynamique collective cohérente, favorable à la structuration d'un projet local pérenne.
- L'objectif est de privilégier un territoire où les conditions sont réunies pour faire émerger une organisation collective opérationnelle, structurée autour de synergies locales

Après analyse par les services de ValOrizon, il apparaît que le territoire Sud-Est de Val de Garonne, limitrophe de la CCLT et du SMICTOM LGB a été validé. L'ESAT les ateliers de Castille sera le premier partenaire à mobiliser afin de vérifier les critères réglementaires du terrain proposé.

Par suite, ValOrizon, après diagnostic du territoire ciblé, accompagnera les structures dans :

- La concertation multi-acteurs,
- L'analyse réglementaire et économique pour définir le projet,
- L'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la plateforme pilote ;

Le présent AMI constitue un accompagnement de projet avec notamment le lancement des consultations suivantes :

- Réalisation d'un diagnostic de territoire (enquête sur les pratiques des professionnels) pour évaluer le gisement de biodéchets valorisables, après l'identification du territoire ;
- Accompagnement à la concertation et émergence du projet, dans le but de modéliser l'écosystème de la plateforme tant d'un point de vue technique, qu'économique et juridique.

Il est envisagé le calendrier prévisionnel suivant :

Etapes	Date de début	Date de fin
Diagnostic de territoire (phase 2) Incluant une enquête de pratique sur la valorisation des biodéchets des professionnels	01 juin 2026	31 octobre 2026
Consultation « Enquête de pratique, évaluation du besoin »	26 mai 2026	15 juin 2026
Réunion acteurs potentiels sur territoire ciblé dans l'AMI : présentation de la démarche, méthodologie, phase 1 méthode LACA	Date à confirmer mardi 16 juin ou mardi 30 juin 2026	
Consultation concertation - émergence de projet (phase 3)	Novembre /décembre 2026	
Concertation - émergence de projet (phase 3)	Janvier 2027	

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** de valider le secteur géographique autour de Clairac dans un rayon approximatif de 15 km pour la création d'une micro-plateforme de compostage. L'ESAT les ateliers de Castille sera le premier partenaire à mobiliser afin de vérifier les critères réglementaires du terrain proposé ;
- Article 2 : **RAPPELLE** que soutien financier direct (prestations ou matériel nécessaire à l'exploitation) ne pourra intervenir qu'après diagnostic du territoire ciblé et validation des étapes susvisées.

Fait à Damazan, le 21 mai 2026

Le Président,

Ludovic BIASOTTO